

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 499 rue Principale, 6 décembre 2022 à 19H00.

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Francis Quirion
Siège no 2 Madame Karine Champagne
Siège no 3 Monsieur Stéphane Veilleux
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Est absent :

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des procès-verbaux

4. **LÉGISLATION**

- 4.1 Entente intermunicipale
- 4.2 Caïn & Lamarre
- 4.3 Reddition de comptes PPA-CE

5. **FINANCES**

- 5.1 Compte pour approbation

6. **MATÉRIEL – ÉQUIPEMENTS-FOURNITURE – TRAVAUX**

- 6.1 Entente de principe avec le CPE Bouton D'or
- 6.2 Achat chaînes pour camion 1911
- 6.3 Réparation radiateur de la pépinière

7. PERSONNEL

7.1

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Participation à la tournée c'est chez nous

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

11. AUTRES SUJETS

- 11.1 Demande de gratuité pour l'Aréna pour le tournoi des pioches le 31 décembre
- 11.2 Étude pour regroupement pour l'embauche préventionniste

12. PERIODE DE QUESTION

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-304

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour.

3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

2022-12-305 Il est proposé par monsieur Francis Quirion, et résolu à l'unanimité que le conseil adopte les procès-verbaux de la séance d'ajournement du 15 novembre 2022.

4. LÉGISLATION

4.1. ENTENTE INTERMUNICIPALE

2022-12-306 **Considérant** que la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley sera responsable du déneigement sur la portion de la route du Grand Shenley située à Saint-Hilaire-de-Dorset sur une distance d'environ 900 mètres ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'entente intermunicipale et que ce dernier a proposé des modifications ;

Considérant que ces modifications ont toutes été acceptées ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que l'entente intermunicipale soit signée avec les modifications apportées, entre la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley et la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset pour le déneigement du tronçon de route du Grand Shenley située à Saint-Hilaire-de-Dorset.

4.2. CAIN ET LAMARRE

2022-12-307 **Considérant** que le conseil municipal doit obtenir les services d'un bureau d'avocats pour les représentations en Cour municipale;

Considérant que la firme Cain Lamarre offre ses services pour 2023 pour les représentations de la municipalité de St-Honoré-de-Shenley à la Cour municipale pour l'année 2023 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le renouvellement auprès de la firme d'avocats Cain Lamarre soit réalisé.

4.3. REDDITION DE COMPTES PPA-CE

2022-12-308 **Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particulier d'amélioration (PPA) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal de St-Honoré-de-Shenley approuve les dépenses d'un montant de 17 919.42\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5. FINANCES

5.1. COMPTES POUR APPROBATION

2022-12-309

Considérant que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer et qu'ils en ont pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la liste des comptes compressibles, incompressibles et les salaires du mois de novembre 2022 au montant total de 838 884.20 \$ soient adoptés tels que présentée et détaillée comme suit :

Salaires et allocations payés : 40 816.78 \$

Factures payées : 600 738.52 \$

Factures à payer : 197 328.90 \$

6. MATÉRIAUX – ÉQUIPEMENTS – FOURNITURES – TRAVAUX

6.1. ENTENTE DE PRINCIPE AVEC LE CPE BOUTON D'OR

2022-12-310

Considérant que la municipalité doit faire le lancement d'un appel d'offres commun avec le CPE Bouton D'Or pour l'aménagement des locaux servant à l'exploitation;

Considérant que cette entente ait rédigé par l'avocate de la municipalité et que les membres du conseil sont en accord avec ces modalités;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le directeur général et le maire à signer l'entente de collaboration pour le lancement de l'appel d'offres du projet pour le CPE Bouton D'Or.

6.2. ACHAT CHAINES POUR CAMION 1911

2022-12-311

Considérant que le camion 1911 doit être efficace en période hivernale ;

Considérant que les chaînes qui permettent au camion d'adhérer à la route sont usées et inefficaces ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat de chaînes pour le camion 1911 au montant de 900,00\$ plus taxes.

6.3. RÉPARATION RADIATEUR DE LA PÉPINE

2022-12-312

Considérant que l'usage de la pépinière par les employés municipaux est essentiel en hiver ;

Considérant qu'il y a une fuite de Preston depuis un certain temps ;

Considérant qu'un montant de 2750,00\$ plus taxes serait requis pour la réparation du radiateur ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la réparation du radiateur de la pépinière au montant de 2750,00\$ plus taxes.

7. PERSONNEL

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. PARTICIPATION À LA TOURNÉE C'EST CHEZ NOUS

2022-12-313 **Considérant** que le conseil municipal a pris connaissance du projet « Spectacles inédits » offert à toutes les municipalités de Beauce-Sartigan;

Considérant que la MRC est responsable de la coordination des spectacles;

Considérant que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et des artistes et gèrent l'équipement technique;

Considérant que le projet est réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Beauce-Sartigan;

Considérant que la Municipalité est invitée à être partenaire dans ce projet;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil municipal confirme son intérêt à réaliser un spectacle inédit en 2023 ;

Que le projet soit coordonné par la MRC et que les Amants de la scène assurent l'embauche des techniciens et artistes ;

Que le conseil municipal s'engage à respecter les besoins techniques et s'assure d'avoir les autorisations nécessaires pour la réalisation de spectacle ;

Que le projet soit réalisé avec le soutien financier de l'Entente de développement culturel 2021-2023 de la MRC de Beauce-Sartigan.

Que le conseil municipal s'engage à investir un montant de 800\$ pour participer au projet.

Que le conseil nomme madame Karine Champagne, responsable des sports, loisirs et culture comme représentante de la municipalité pour participer au comité organisateur.

9. RAPPORT

10. CORRESPONDANCE

Le Directeur général dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2022.

11. AUTRES SUJETS

11.1. DEMANDE DE GRATUITÉ POUR L'ARÉNA POUR LE TOURNOI DES PIOCHES LE 31 DÉCEMBRE

2022-12-314 **Considérant** que le conseil municipal désire que la responsable en sports, loisirs et culture organise un tournoi de Hockey le 31 décembre ;

Considérant que le tournoi des pioches existe depuis plusieurs années ;

Considérant que le conseil municipal désire voir le retour de ce tournoi ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la location de l'aréna soit gratuite pour le relancement de cette activité.

11.2. ÉTUDE POUR REGROUPEMENT POUR L'EMBAUCHE PRÉVENTIONNISTE

2022-12-315 **Considérant** les obligations de prévention incendie découlant du schéma de couverture de risque incendie (SCRI);

Considérant l'évaluation de l'embauche d'un préventionniste, donner le mandat à forfait, la mise en place d'un regroupement intermunicipale, la possibilité de fourniture de service de la Ville de Saint-Georges;

Considérant l'ouverture de l'analyse de mise en place d'une ressource supplémentaire à la ville de Saint-Georges;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil appuie l'alternative de fourniture de service auprès de la ville de Saint-Georges;

Que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley s'engage à transmettre les informations requises afin de rendre possible l'analyse de la ville de Saint-Georges.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

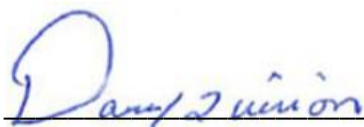
Aucune question n'a été posée.

13. FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2022-12-316

Il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des Conseiller que la séance soit ajournée au 20 décembre 2022.

Il est 20h45.



Dany Quirion, maire



Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier